



Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

Centre d'approvisionnement – Fredericton  
301, promenade Bishop  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

04 mai 2021

30000240

## **PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT**

### **TITRE: Analyse taxonomique du phytoplancton et des algues des glaces de l'Arctique**

#### **PAC:**

L'objectif de ce préavis d'adjudication de contrat (PAC) est de signaler l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour l'obtention de ces services à la Sylvie Lessard ENR, Avis, Conseils et Analyses Taxonomiques de Phytoplancton, 295, rang 6, Ste-Anne-de-la-Rochelle (Québec) J0E 2B0.

Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage du PAC.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé des capacités pendant la période d'affichage du PAC et prouvent ainsi qu'ils satisfont aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera un processus d'appel d'offres complet en ayant recours au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement ou encore à la méthode traditionnelle avant d'octroyer le contrat en question.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera attribué au fournisseur présélectionné.

#### **INTRODUCTION:**

Pêches et Océans Canada (MPO) a besoin d'une analyse taxonomique des algues des glaces et du phytoplancton de l'Arctique afin d'appuyer les études de l'écosystème portant sur les effets des changements climatiques et sur d'autres agents de stress sur les écosystèmes marins de l'Arctique, sur la structure du réseau trophique et sur la biodiversité.

#### **CONTEXTE:**

Le MPO participe à la surveillance à long terme des écosystèmes associés à la glace dans le Haut-Arctique canadien. Des analyses taxonomiques des producteurs primaires sont nécessaires pour évaluer les changements dans la structure des communautés en ce qui a trait au cycle du carbone et des changements causés par le climat dans l'intégrité de la biodiversité et de l'écosystème.

#### **OBJECTIFS:**

Les objectifs consistent à analyser des échantillons de colonne d'eau de glace de mer de l'Arctique à des fins d'identification taxonomiques d'espèces d'algues de glace et de phytoplancton. L'analyse taxonomique comprendra des espèces de cellules d'algues potentiellement nuisibles et sera menée à l'échelle de l'espèce, dans la mesure du possible.

#### **EXIGENCES CONCERNANT LES TRAVAUX:**

L'entrepreneur doit analyser un maximum de 75 échantillons durant la période initiale du contrat et un maximum de 100 échantillons durant les années d'option subséquentes. Les échantillons de glace de mer et de phytoplancton (de 20 à 250 ml) sont préservés dans une solution de lugol (une solution acide) et conservés à température ambiante. Chaque échantillon sera séparé en sous-échantillons qui seront stabilisés et analysés selon les protocoles taxonomiques à l'aide d'un microscope inversé (d'un grossissement de 200 à 400 x). Les données de dénombrement et les concentrations de cellules dans l'échantillon (cellules par litre) seront fournies.

Les échantillons seront fournis par le Laboratoire de productivité marine de l'Institut des eaux douces à Winnipeg et seront expédiés à l'entrepreneur. Toutes les analyses seront effectuées par un spécialiste de la taxonomie du phytoplancton. Le Laboratoire de productivité marine fournira une liste détaillant les échantillons à analyser. Le Laboratoire de productivité marine identifiera clairement tous les échantillons à l'aide d'un numéro d'identification d'échantillon. L'entrepreneur fournira la version définitive des données correspondant au même numéro d'identification d'échantillon.

#### **TÂCHES ET PRODUITS À LIVRER:**

L'entrepreneur doit traiter et analyser les échantillons taxonomiques préservés dans la solution conformément aux protocoles établis d'analyse d'algues des glaces et de phytoplancton arctique.

L'entrepreneur doit fournir les données brutes et définitives pour ce qui suit :

- chaque espèce identifiée, y compris les cellules végétatives, les cellules vides ou les kystes;
- les espèces non identifiées classées par genre et par taille de cellule;
- les groupes de cellules majeures (p. ex., diatomées pennées et centriques).

L'entrepreneur doit fournir les détails de sous-échantillonnage et les protocoles de dénombrement.

L'entrepreneur doit informer le Laboratoire de productivité marine si le dénombrement des échantillons est entravé par des facteurs de confusion

#### **RESSOURCES ET NIVEAU D'EFFORT:**

Tous les échantillons doivent avoir été analysés et toutes les données doivent avoir été envoyées au Laboratoire de productivité marine d'ici le 31 mars 2022.

#### **CRITÈRES OBLIGATOIRES:**

- L'entrepreneur a une attestation d'un établissement reconnu dans le domaine de la taxonomie du phytoplancton.
- L'entrepreneur possède un minimum de 10 années d'expérience dans l'analyse taxonomique du phytoplancton marin et des algues de glace de l'Arctique canadien.
- L'entrepreneur possède une formation spécialisée dans la détermination des taxons de phytoplancton et des algues de glace (les groupes diatomées, dinoflagellés et flagellés [notamment les coccolithophoridés, les prasinophytes, les cryptophytes et les euglénophytes]) en plus de posséder de l'expérience dans l'identification de ces taxons dans l'Arctique, y compris dans la mer de Beaufort, la baie de Baffin, l'archipel canadien et la baie d'Hudson.
- L'entrepreneur possède une vaste expérience (plus de 5 ans) dans l'identification d'espèces d'algues nuisibles dans les océans Atlantique et Arctique.
- L'entrepreneur connaît bien la démarche d'identification taxonomique d'échantillons préservés dans une solution de lugol acide et est en mesure d'identifier les cellules de phytoplancton ou d'algues de glace préservés de cette manière.
- L'entrepreneur doit fournir l'espace de travail et l'équipement de laboratoire et les matériaux nécessaires à l'identification cellulaire et au dénombrement, défendables sur le plan scientifique, du phytoplancton et des algues des glaces marines arctiques. En outre, l'entrepreneur doit fournir ce qui suit :
  1. Des chambres de décantation et des colonnes de décantation Hydro-Bios de diverses contenances (5, 10, 25, 50 et 100 ml) pour s'adapter aux conditions d'échantillonnage;  
Du verre et des clés de fond Hydro-Bios, et des couvercles arrondis en verre pour les chambres de décantation Hydro-Bios;
  2. Des pipettes de 100 µl à 5 ml préétalonnées et des mesures volumétriques de haute précision pour des échantillons pouvant aller jusqu'à 100 ml;
  3. Un microscope inversé avec grossissement de 100X, 200x et de 400x, avec contraste de phase et contraste interférentiel différentiel, et capacité de mesure de taille;

4. Une caméra numérique adaptée au microscope inversé;
5. Une documentation et des références taxonomiques spécialisées pour l'identification des algues, des glaces et du phytoplancton marin dans l'Arctique canadien.

**VALEUR ESTIMATIVE:**

La valeur totale du contrat ne doit pas dépasser **179 287,50 \$** (taxes applicables en sus) pour la période ferme de sa date d'attribution jusqu'au 31 mars 2022 avec 4 années d'option, chacune d'une durée d'un an. La période initiale du contrat est estimée à 23 287,50 \$; l'année d'option 1 est estimée à 36 000,00 \$; l'année d'option 2 est estimée à 38 000,00 \$; l'année d'option 3 est estimée à 40 000,00 \$; et l'année d'option 4 est estimée à 42 000,00 \$.

**EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Aucune exigence relative à la sécurité.

**APPLICABILITÉ DE L'ACCORD COMMERCIAL ET AUTRES OBLIGATIONS:**

Aucun accord commercial ne s'applique. Exception pour les études sur les animaux et les poissons.

**EXCEPTOIN AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT ET MOTIFS JUSTIFIANT LE RECOURS À L'APPEL D'OFFRES RESTREINT :**

Les exigences en matière de politique suivantes s'appliquent au processus de préavis d'adjudication de contrat (PAC) :

**Exceptions applicables aux appels d'offres en vertu du Règlement sur les marchés de l'État (RME) (article 6) :**

Selon l'article 10.2.1 et l'article 6 (d), une seule personne ou une seule société peut exécuter le travail; la règle s'applique à ce PAC pour les raisons suivantes :

–les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule société.

**PÉRIODE DU CONTRAT:**

Le contrat sera en vigueur à partir de sa date d'attribution jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement. Le contrat sera assorti de quatre années facultatives chacune d'une durée d'un an, qui seront appliquées à la discrétion du MPO.

Période ferme: de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2022

Année d'option 1: 1 April 2022 to 31 March 2023

Année d'option 2: 1 April 2023 to 31 March 2024

Année d'option 3: 1 April 2024 to 31 March 2025

Année d'option 4: 1 April 2025 to 31 March 2026

**DROIT DU FOURNISSEUR DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS:**

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans la présente **doivent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'agent de négociation des marchés dont le nom est indiqué dans le présent préavis, à la date de clôture au plus tard. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences publiées.**

**DATE DE CLÔTURE POUR LA SOUMISSION DES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS:**

**19 mai 2021 at 2:00 p.m. (ADT)**

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**Lauren Vandendorre**

Agent de négociation des marchés

Centre d'approvisionnement – Fredericton

Téléphone: 506-470-6349

Courriel : DFOtenders-soumissionsMPO@dfo-mpo.gc.ca